



Crédit image Pixabay

ACTUALITES

Lire en annexe : **CORONAVIRUS - Note d'information – Février 2020**



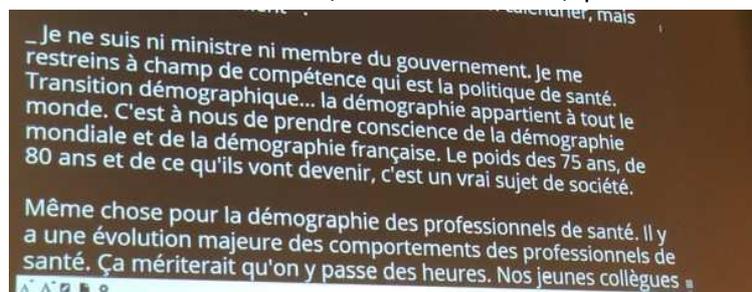
12 février 2020 : installation de la Conférence nationale de santé

La Conférence nationale de santé (CNS) est un lieu de concertation sur les questions de santé. Elle exerce trois missions :

- 1/ Formuler des avis sur l'amélioration du système de santé
- 2/ Elaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, élargi au champ médico-social, mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social » ; ce rapport est élaboré sur la base des rapports des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (C.R.S.A.)
- 3/ Contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé.

La CNS compte 96 membres. Au sein du collège des représentants d'associations, la FNAR représente les associations « œuvrant en faveur des personnes âgées, désignées sur proposition du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge ». Elle a été installée le 12 février.

Le nouveau Président élu, Emmanuel Rusch, professeur de santé publique à Tours et Président de la



Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA) du Centre a souhaité que la CNS soit un vrai acteur de la démocratie en santé. Il s'engage pour ce mandat à être très actif dans les domaines de la santé numérique et de la santé environnementale.

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

Le Directeur Général de la Santé, Jérôme Salomon, a insisté sur les enjeux pour les toutes prochaines années des transitions démographiques et climatiques. Il a notamment insisté sur les conséquences du « tsunami démographique ... qui arrive et qui est silencieux : à la fois le vieillissement de la population et la transformation de sa composition ». Il a souligné que les instances comme la CNS et les politiques de santé doivent « en être bien conscientes et se rapprocher du champ médico-social ».

Christine Meyer, titulaire FNAR à la CNS
René Drivet, suppléant FNAR à la CNS

CFR

RETRAITE

Inimaginable complexité de l'examen du projet de loi de Réforme des Retraites

L'article du mois sur l'actualité Retraites ne vaut à peu près que pour le jour où il a été écrit, et encore. Il n'est que l'instantané d'une situation difficilement saisissable qui peut évoluer en quelques heures. Rien donc de surprenant à ce que les médias se soient quelque peu éloignés récemment du sujet, surtout depuis le début du simulacre de débats auxquels se livre la « *Commission spéciale* » chargée d'améliorer le projet de loi avant sa première lecture au parlement. On sait néanmoins maintenant que, 64 des 65 articles du projet dont 34 000 amendements n'ayant pas encore pu être débattus faute de temps, 1623 heures de travail, soit 150 jours, seraient encore nécessaires pour que les travaux de cette Commission puissent s'achever avant le 1er tour des élections municipales le 17 mars et, a fortiori, avant la coupure parlementaire correspondante à partir du 3 mars, sauf en recourant au 49-3....



Crédit image Pixabay

L'examen du texte en première lecture par l'Assemblée Nationale elle-même ne pourra donc pas bénéficier des améliorations que la *Commission Spéciale* aurait dû lui apporter. De toute façon, il ne bénéficiera pas non plus dès le départ des suggestions demandées à la *Conférence de Financement*, celles-ci pouvant cependant être prises en compte en cas d'accord entre les participants, en deuxième lecture.

La volonté du gouvernement de faire voter la loi avant le début de l'été rend le parcours du projet correspondant extrêmement périlleux. Essayer de faire peser la CFR sur les décisions qui seront prises par le Parlement pourra dépendre des circonstances et des possibilités de faire appuyer ses demandes par certains parlementaires. Ceci ne l'a pas empêchée de rappeler à tous les députés et sénateurs quelques-unes de ses principales exigences :

- maintien garanti du pouvoir d'achat
- réversion à 55 ans sans condition de revenu
- obtention d'un siège au Conseil de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU)
- reconnaissance officielle de sa possibilité de participer à la gouvernance du système universel de retraites en sa qualité d'association de retraités la plus importante de France

De plus, dans sa lettre du 26/02 à Mme Carole Grandjean, précisément rapporteur de la *Commission Spéciale* pour les questions de gouvernance, le président de la CFR qualifie de choquante l'éventuelle exclusion des représentants de 16 millions de retraités et actifs de la composition du Conseil d'administration de la CNRU.

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

Bataille parlementaire

- **Equilibrage 2027**

Cette bataille sera âpre, que le projet soit adopté par un 49-3 ou non, car de nombreuses questions sont en suspens ou n'ont même pas été abordées. Il semble difficile que le premier ou l'un de premiers débats ne soit pas celui du redressement des comptes au 1/01/2027 comme exigé par l'Exécutif. Il s'agit donc en réalité, même si la CFDT en refuse le caractère d'urgence, non seulement de trouver au moins 12 milliards d'euros d'économies d'ici cette date, mais aussi d'assurer le financement à long terme du dispositif de retraite universelle qui aura été voté. Il semble de toute façon que, sauf mesures proposées par la conférence de financement et acceptées par le Premier Ministre, un déficit de 130 milliards d'euros en 2030 avec un taux optimiste de croissance de 1,3 % sera difficile à éliminer sans recours à une mesure d'âge puisqu'il ne peut être question ni d'augmenter les cotisations ni de baisser les pensions. Difficiles en effet seront les débats quand le Medef estime qu'au moins 90 % de l'effort d'équilibrage doit porter sur l'âge, avec peut-être dans un cocktail de mesures, une accélération de la réforme Touraine.

- **Financement à long terme**

Il faudra expliciter par exemple ce que deviendront les 6 milliards d'euros par an qui comblent le déficit annuel des régimes spéciaux et les 43 milliards qui financent celui des fonctionnaires.

Il faudra expliquer comment Agirc-Arrco pourra acquitter les droits acquis par les cotisations sur la partie du salaire dépassant 3 PSS (120 000 € de revenu brut annuel) alors que les recettes seront réduites d'environ 3,7 milliards d'€ à partir de 2037, même si ce plafonnement n'est censé affecter que 300 000 à 350 000 cadres.

- **Pénibilité: Opposition frontale**

La CFDT veut imposer 4 nouveaux facteurs de pénibilité comme préalable aux économies pour redresser les comptes.

Le Medef qui, sans nier l'usure induite par certains types de travaux, veut sortir ceux-ci de la problématique Retraites, les traiter dans le cadre de la branche «*accidents du travail*», veut éviter de créer une nouvelle catégorie de régimes spéciaux.

La CFR a toujours demandé que la compensation de tâches ayant entraîné des affections durables, pénalisantes immédiatement ou pouvant conduire à terme à des formes de dépendance soit validée au cas par cas par des autorités médicales.

- **Conséquences de la prise en compte de la durée totale de la vie professionnelle au lieu des 25 meilleures années**

D'une part les rémunérations d'entrée de carrière pèseront sur la moyenne des rémunérations de la vie active et, d'autre part, cette moyenne bénéficiera moins des hausses de salaire liées aux responsabilités qui croissent normalement en fin du parcours.

- **Revalorisation des enseignants et des chercheurs**

Rien n'est dit à ce sujet sur les 15 milliards d'€ d'engagements budgétaires de l'Etat

Pierre. Lange

N.B. Le texte officiel du projet de loi sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution vient d'être diffusé. La CFR en fera promptement l'analyse, notamment lors de la réunion du 9 mars de la Commission Retraites.

Lire ci-dessous : ◻ lettre de la CFR à Madame Carole GRANDJEAN

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

▫ communiqué de presse CFR n° 136

Madame Carole Grandjean

Assemblée Nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07

Madame la Députée,

La Confédération Française des retraités qui regroupe des associations de retraités de toutes catégories socioprofessionnelles et représente 1,5 million d'adhérents a toujours été favorable à l'instauration d'un régime universel de retraite.

Si elle continue à militer dans ce sens, elle est amenée à formuler des réserves sur le texte du projet de loi qui a été soumis au Parlement.

Ces réserves concernent, entre autres, les dispositions organisant la gouvernance du futur Système Universel de Retraite.

Le projet de loi qui fixe la composition du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite Universelle ne prévoit que la participation des seuls « partenaires sociaux » à cette instance. En seraient donc exclus les représentants des 16 millions de retraités !

Cette exclusion nous apparaît comme extrêmement choquante et nous faisons appel à vous en votre qualité de rapporteur de la Commission spéciale pour le titre IV de la loi. Ce titre IV est intitulé « Une organisation et une gouvernance unifiées pour responsabiliser tous les acteurs ». Ces acteurs sont tout autant les retraités que les actifs et c'est pourquoi nous vous demandons instamment d'amender le projet de loi pour instituer une représentation des retraités au travers de leurs associations au premier rang desquelles se trouve la Confédération Française des Retraités.

Nous vous prions, Madame la Députée, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pierre ERBS
Président de la CFR

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)



CFR Confédération Française des Retraités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 136

La CFR rappelle qu'elle a toujours été favorable à la mise en place d'un régime universel de retraite pour assurer la pérennité d'un régime de retraite par répartition qui respecte l'équité et la solidarité entre tous les bénéficiaires de pensions de retraite en France.

Les négociations engagées dans le cadre de la Conférence de financement qui concernent autant l'équilibre des régimes de retraite actuels que le financement du futur système suscitent cependant de fortes inquiétudes.

L'expérience de ces dernières années a montré qu'alors même que le principe d'indexation des retraites est inscrit dans la loi, les pouvoirs publics ont pu se soustraire à cette obligation.

La CFR exige que le maintien du pouvoir d'achat des retraités actuels soit garanti par des dispositions s'inscrivant dans la Loi instaurant le système universel de retraite.

À plus long terme, les retraités doivent pouvoir bénéficier d'une même garantie sans que l'équilibre financier du nouveau système se fasse au détriment des actifs.

Par ailleurs, la CFR a pris acte des conditions fixées par le projet de Régime Universel pour l'attribution des pensions de réversion. Elle demande que sans attendre l'application des nouvelles mesures et dans une perspective d'harmonisation des différents régimes, les pensions de réversion soient d'ores et déjà attribuées sans condition de ressources et à partir de 55 ans.

Enfin la CFR rappelle que l'inquiétude actuelle face au projet de réforme tient pour beaucoup à l'incertitude dans laquelle sont les retraités actuels et futurs. Elle demande donc avec insistance que la loi donne aux associations de retraités des sièges au Conseil de la future Caisse Nationale de Retraite Universelle. Dans ce sens elle réitère sa demande maintes fois exprimée de reconnaissance officielle en sa qualité d'association de retraités la plus importante de France.

83/87 avenue d'Italie 75013 PARIS _Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr
Site Web : www.retraite-cfr.fr

FNAR
Tél. 01 40 58 15 00
fnar.asso@wanadoo.fr
www.fnar.info

83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

UFR
Tél. 01 43 42 09 37
ufr@wanadoo.fr
www.retraites-ufr.com

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

EUROPE

Activités 2019 de la Coordination AGE France

La Coordination est composée actuellement de **13 membres** nationaux auxquels s'ajoute la FIAPA, tous ayant la position de « *full members* » (avec droit de vote).

En 2019 une association s'est retirée : l'UFRB (Union fédérale des retraités des banques) ; mais le contact avec ce secteur professionnel a été maintenu par la participation aux réunions du « Groupement européen des retraités des caisses d'épargne, banques et institutions financières », qui est membre de AGE à titre de « Fédération européenne ».

Fin 2019, Age comprenait 105 membres : 96 membres nationaux ou régionaux et 9 fédérations /organisations européennes. Les membres français représentant ainsi 12 % des adhérents.

La Coordination s'est réunie cinq fois : 12 03 ; 03 06 ; 03 10 ; 20 11 et 18 12 pour ses activités traditionnelles :

- préparation et suivi des **réunions statutaires** de AGE : deux Conseils d'administration et l'AG.
- rédaction de notre contribution au **PNR 2019** (« Plan national de réforme ») dans le cadre du processus dit « Semestre européen » qui définit les trajectoires des politiques économiques et budgétaires des Etats-membres : cette contribution a été publiée sur le site de la Commission Européenne avec celles d'autres organismes officiels et d'autres organisations consultés pour la France. A noter que cette contribution a été la seule venant du milieu associatif au sein de la « société civile ».

Du point de vue de la composition de la représentation française au Conseil (2 titulaires et 2 suppléants), il y a eu quelques modifications : **Claude Connan** est entré comme titulaire au titre de Générations mouvement Fédération nationale à côté de **Bernard Bazot** déjà administrateur (ARAF) ; **Jean-Pierre Bultez** (petits frères des Pauvres) reste suppléant et **Nicole Legrain** (Union Anciens BP) a accepté de laisser sa place de suppléante à **Jean-Michel Hôte** (FNAR) afin que celui-ci puisse poursuivre un second mandat de trésorier de AGE (le premier a débuté à la mi-2016 pour trois ans renouvelable une fois).

A signaler : Nicole Legrain s'est particulièrement investie en 2019, avec trois autres collègues européens, dans « l'évaluation interne » du travail de AGE, processus prévu par le contrat pluriannuel avec la Commission européenne (DG Justice et Protection des consommateurs).

Ce travail focalisé sur les modalités et résultats des activités du « Policy Work » (c'est-à-dire la mission générale d'influence - « advocacy » - sur les textes européens) vient compléter « l'évaluation externe » qui fait également partie du contrat et met l'accent sur un thème particulier : ex. l'implication des membres dans les Task Forces, le partenariat avec d'autres réseaux européens, la qualité des relations avec les institutions ou organismes européens, etc. Le tout est destiné à identifier les écarts par rapport au plan de travail annuel approuvé par la CE et les marges de progrès dans cette activité d'influence.

Pour l'information des membres, sous l'impulsion de **Roger Barrot**, quatre lettres trimestrielles **AGE News France** ont paru : n° 15 à 18. Cette lettre est adressée à près de 70 contacts qui peuvent la relayer.

L'année 2019 a été une année d'élection du Parlement européen (26 mai).

A cette occasion, Age a diffusé un Manifeste rappelant ses valeurs et ses priorités.

Les activités du Secrétariat au second semestre ont été ralenties dans l'attente de connaître le nouveau cadre politique général et les programmes.

Parmi les contributions de la Coordination, à noter des contacts électroniques pris au mois d'octobre avec de nombreux élus français dans différentes Commissions du PE pour soutenir le projet d'AGE d'établir un « intergroupe parlementaire sur le changement démographique et la solidarité entre les générations ».

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

Malgré le soutien de 50 parlementaires pro-européens de différents pays et appartenances, cet intergroupe n'a pas pu voir le jour. Capitalisant sur les soutiens reçus, le Secrétariat devra procéder autrement pour développer ses relations avec les élus : via un groupe thématique dit « interest group » qui pourrait s'appeler « solidarité intergénérationnelle et justice sociale » ?

(Rappel : y inclus les 73 eurodéputés britanniques sur le départ, le PE comprend 751 représentants ; 27 intergroupes ont été constitués sur divers sujets économiques et sociaux. Les eurodéputés français sont au nombre de 79.)

Le départ du Royaume Uni de l'UE aura des conséquences sur les adhésions des associations britanniques dans les réseaux européens ; nul doute que cette question va être reposée au sein de AGE en considérant la durée de la période de transition qui sera fixée avant l'accord définitif de séparation (« Withdrawal Agreement ») : 31 décembre 2020 ?

Jean-Michel Hôte

NOS FEDERATIONS

FNAR – Mission Santé

□ Les enjeux du virage ambulatoire en termes de bénéfices-risques liés au développement de cette pratique.

« Le virage ambulatoire constitue un des axes de la politique de la stratégie de santé et du programme « ma santé 2022 ». L'objectif est de proposer un retour précoce et sécurisé des patients à leur domicile après un séjour hospitalier médical ou chirurgical. Il est aussi de favoriser, dès que cela est possible, le maintien des patients à domicile en évitant des hospitalisations non pertinentes.

Ce virage ambulatoire, déjà largement amorcé dans les autres pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) est crucial, car il permet d'envisager une structuration de l'offre de ville/hôpital plus adaptée aux besoins de santé et un recours plus pertinent aux soins s'articulant sur une gradation des prises en charge.

Son développement doit pouvoir être accompagné afin de garantir la qualité et la sécurité des prises en charge et la satisfaction des patients, tout en assurant un égal accès aux soins tant géographiquement que financièrement ainsi que la soutenabilité des dépenses de santé. » Extraits de la lettre de saisine du ministère des solidarités et de la santé.

Le **HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique)** a été saisi par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) afin de mener une réflexion sur « les enjeux du virage ambulatoire en termes de bénéfices-risques liés au développement de cette pratique », **un groupe de travail a été mis en place, dans lequel France Assos Santé a mandaté Alain Laforêt (FNAR) comme représentant des usagers.**

Ce groupe de travail du HCSP émettra un Rapport courant 2^{ème} semestre 2020, intégrant :

- Les bénéfices-risques associés à la diminution de la DMS (durée moyenne de séjour) en termes de prise en charge, complications/réhospitalisations, d'Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS)
- Les bénéfices-risques des nouvelles organisations visant à diminuer le recours à l'hôpital (impact sur les modalités de suivi par les établissements des patients à domicile, sur les soins de ville et interfaces...)
- La proposition d'une démarche structurée pour repérer les leviers et anticiper les risques (liés aux soins et aux caractéristiques des patients) à prendre en compte de manière prioritaire dans les organisations.

Alain Laforêt

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

□



La FNAROPA et la FNAR à travers l'agrément santé conjuguent leurs forces pour la santé des adhérents et la représentation des usagers en santé

Philippe Barbier est Président de la FNAROPA, qui fédère environ 120 associations départementales ou multi départementales et amicales « métiers » ; pour 34000 adhérents.

Il nous parle de l'intérêt de la FNAROPA pour les questions de santé et de l'enjeu pour les adhérents de l'agrément de la FNAR pour être représentatifs des usagers en santé.

I. Quel intérêt portez-vous personnellement et collectivement sur les questions de santé ?

S'engager dans un mouvement associatif, c'est marquer de l'intérêt pour le vivre ensemble et l'action collective. Cette démarche est d'autant plus vraie lorsqu'elle concerne des retraités qui souhaitent préserver leur capital physique et intellectuel, partager des préoccupations communes et agir ensemble dans la défense des intérêts de leur corps social.

Cette recherche du bien-être physique et moral à travers l'adhésion à une association fait partie intégrante de la Santé, au sens de l'OMS. Pour les personnes âgées, cela se caractérise par la crainte de l'apparition de problèmes liés à leur état et la connaissance de leurs besoins de santé ou des difficultés liées aux restes à charge.

En réponse à cette confiance accordée par leurs adhérents, les amicales et associations peuvent logiquement se préoccuper de tous les aspects liés à la santé, elles tentent de leur apporter une réponse appropriée et s'engagent pour un accès aux soins pour tous.

II. Quelles sont les actions menées par la FNAROPA et les associations ou amicales affiliées ?

Les adhérents des associations et amicales, et donc de la FNAROPA, ont une culture commune attachée à une protection sociale dans laquelle la démocratie électorale et le mutualisme ont encore du sens et ce, quelle que soit l'origine des associations : la mutualité agricole, la coopération, le crédit ou l'assurance, ce que l'on qualifie communément d'OPA, les Organismes Professionnels Agricoles.

L'attachement profond de chaque association ou amicale à son territoire n'empêche pas de travailler ensemble et d'échanger sur toutes les questions d'intérêts communs. Cela permet à la FNAROPA de disposer d'un réseau réparti sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'observer la diversité des situations, notamment dans l'accès aux soins, que ce soit en zone rurale ou en milieu urbain.

Ce « travailler ensemble » se concrétise par un réseau dense de bénévoles provenant d'horizons et de milieux divers, par l'apport de leur expérience et de leur engagement au service du collectif.

La Commission Environnement du Retraité de la FNAROPA, prend en charge les questions de santé et de complémentaire santé, elle bénéficie de l'expertise de 14 membres bénévoles, représentatifs des territoires. Leurs profils très divers permettent d'aborder toutes les questions et tous les sujets : la connaissance du système de protection sociale, l'analyse de la réglementation, l'action sanitaire et sociale, le financier, les relations avec les assureurs et les mutuelles ...

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

Pour éclairer les orientations et les positions de la FNAROPA, la commission travaille actuellement sur deux tendances sociétales fortes :

- La place des seniors dans la société : Intergénération et Engagement dans la vie politique et associative
- Le passage du « patient » vers « l'usager du système de santé », en tirant parti des avancées apportées dans le domaine de la démocratie sanitaire par la Loi Kouchner de 2002 et par les lois suivantes prises dans ce domaine.

III. Comment cela se matérialise-t-il dans votre mouvement ?



- L'information : sa diffusion fait appel à de nombreux canaux : des articles réguliers dans notre publication trimestrielle « Le Chêne Vert », des conférences ou des articles dans les bulletins adressés régulièrement par les associations et les amicales à leurs adhérents sur des sujets tels que : les pathologies, la réglementation, la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention

- Les complémentaires santé : nous avons conclu trois partenariats nationaux pour que les adhérents aient un choix, le plus large possible, de contrats adaptés à leur situation. Nous entretenons des rencontres régulières de concertation avec les opérateurs.

Nous avons également noué des partenariats avec les caisses de sécurité sociale agissant dans le domaine de l'Assurance maladie et de l'Assurance retraite et notamment avec les acteurs de référence que sont pour le monde agricole, la MSA et AGRICA.

Les points à améliorer ou développer :

- les partenariats avec les caisses de MSA ont le mérite d'exister, mais néanmoins des points restent à améliorer: des disparités existent d'une caisse à l'autre, et les actions dans le domaine du "Bien Vieillir" demandent à être développées.
- L'engagement de la FNAROPA dans le domaine de la santé, fait consensus au sein du conseil d'administration de la fédération. Nous sommes déterminés à le poursuivre par la promotion de la démocratie sanitaire et les droits des usagers.

IV. La FNAR demande actuellement le renouvellement de son agrément, en quoi est-ce important pour la FNAROPA ?

L'agrément santé de la FNAR revêt pour nous une importance majeure. Bien sûr cet agrément est indispensable pour présenter des candidats dans les établissements de santé. Mais le renouvellement de cet agrément, porté par la FNAR, est indispensable et constitue un socle, pour construire :

- L'agrément est indispensable pour le développement du réseau des Représentants des Usagers auquel nous sommes très attachés et que nous souhaiterions voir s'étendre aux établissements prenant en charge plus spécifiquement des personnes âgées. Il est aussi la base de notre présence dans les instances collectives de démocratie sanitaire.

- L'agrément est un socle, qui nous permet notamment d'accéder à la richesse collective et partager avec toutes les associations agréées et France assos-santé.

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

Mais il doit aussi permettre d'engager les associations à poursuivre leurs actions et à susciter de nouvelles vocations de représentations. Je veux notamment souligner la très forte dimension territoriale de ces mandats. En effet, nos adhérents sont très attachés à ces mandats de solidarité de proximité. D'ailleurs, certains sont aussi présents dans les CDCA, ce qui leur permet de jouer tout leur rôle dans les territoires et les institutions prenant en charge les personnes âgées.

Enfin, les représentants de la FNAR, (RU, CDCA, mais aussi Délégations régionales de France assos santé, et diverses institutions de santé), se sont dotés d'une « Charte des représentants ». Nous appelons aussi de nos vœux la diffusion d'une doctrine partagée au sein de notre mouvement. Pour nos représentants, celle-ci nous semble même un prérequis.

Propos recueillis par Christine Meyer

A... comme ASSOCIATIONS

UFR

LES 21/02 ET 27/02 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DE L'ARCEA¹

En Février, 2 sections de l'ARCEA (ARCEA-Valduc et ARCEA-Paris FAR) avaient programmé leurs Assemblées Annuelles. A chacune de ces réunions, le Bureau National de l'ARCEA était représenté par Jacques Penneroux, Président, Raymonde Boschiero, trésorière générale, Marie-Noëlle Gaiffier, secrétaire générale et Gérard Lucas, vice-président de l'ARCEA qui représentait également l'UFR.

A cette occasion, le point des actions et résultats de l'UFR et de la CFR en 2019 ont été présentés, en particulier sur le projet de Retraite Universelle en cours.

- **L'ARCEA-Valduc** a tenu sa réunion annuelle le 21 février, salle des capucins à Is-sur-Tille, sous la présidence de Richard Dormeval, entouré de son Bureau au complet. Le directeur du CEA-Valduc, François Bugaud, a ouvert cette réunion en citant les principaux faits marquants du CEA en 2019, y compris ses interventions extérieures aux programmes traditionnels du CEA tels que sa participation à la détection de l'épave du sous-marin Minerve. Parmi les points forts du programme du CEA, on retiendra entre autres la première expérience de fusion nucléaire du Laser MegaJoule réussie grâce à la qualité des cibles lasers fabriquées sur le site et la poursuite de la collaboration avec nos homologues anglais sur Valduc, malgré le Brexit. Enfin, après avoir rappelé que le CEA-Valduc est toujours le deuxième employeur de la Côte d'Or², le directeur a évoqué les nombreux contacts organisés au cours de l'année aussi bien avec les PME qu'avec les Etablissements d'Enseignement du département. Cette présentation a été suivie de l'Assemblée Annuelle au cours de laquelle Richard Dormeval a rappelé que l'ARCEA-Valduc comptait 479 adhérents fin 2019 et avait retrouvé son équilibre financier. Après avoir lancé un appel aux bénévoles pour continuer d'assurer les actions sociales de l'association auprès des grands aînés et personnes seules, le président a salué l'installation des seconds mandats du CDCA 21 dans lequel l'UFR se trouve représentée par Joël Molhérat (ARCEA) et Jean-Marie Piller (ARM 21³). L'intervention de Jacques Penneroux a porté sur les principaux faits marquants de l'ARCEA national qui, avec ses 10 sections représentait 4097 adhérents fin 2019. A ce sujet, il a salué le très bon résultat de ARCEA-Valduc qui s'est trouvé n°2 à l'ARCEA en ce qui concerne les recrutements de nouveaux adhérents en 2019.

Concernant les élections des représentants à la Mutuelle, il a souligné le résultat remarquable obtenu par l'ARCEA dont 6 de ses candidats ont été élus sur les 7 présentés. En l'absence de Raymonde Boschiero, les

¹ Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique

² Après la société SEB qui a pris une dimension internationale ces dernières années.

³ Association des Retraités Militaires de la Côte d'Or, membre de l'UFR dans la branche « Fonction Publique »

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)

comptes de l'ARCEA national ont été présentés ensuite par Marie-Noëlle Gaiffier, Secrétaire Générale. Enfin, la réunion s'est terminée par un brillant exposé sur la Mutuelle présenté par Bruno Duparay récemment élu secrétaire à la commission de gestion sociale de « Malakoff Humanis ». L'Assemblée qui s'est achevée à 13h00 a été suivie d'un déjeuner convivial auquel ont participé environ 120 personnes.

. **L'ARCEA – Paris-FAR** a tenu son Assemblée Annuelle le 27 février sur le Centre de Fontenay aux Roses sous la présidence de Patrice Charbonneau assisté de son Bureau. Fin 2019, la section comptait 279 adhérents. Comme nous l'avons constaté depuis quelques années, la section des retraités du Centre le plus ancien du CEA est aussi celle qui rencontre le plus de difficulté à recruter de nouveaux adhérents. La raison en est due à la « dénucléarisation » du site et à sa mutation pour devenir un Centre de recherche à part entière dans le domaine des sciences du vivant. Cette opération de grande envergure, développée en partenariat avec l'Université Paris-Saclay, s'est traduite pour le Centre de Paris-FAR par une nouvelle jeunesse et une orientation vers de nouveaux métiers. Dans ces conditions, on ne peut que saluer le travail de Patrice Charbonneau et de son équipe qui arrivent à maintenir dans la section ARCEA le dynamisme que nous y avons toujours connu. Ceci s'est encore vérifié à travers les exposés présentés sur les différentes activités de la section (Publications, site internet, voyages, ...) par les membres du bureau. L'assemblée s'est terminée par une présentation de Raphaël Lecomte, Directeur adjoint du Centre de Saclay-Fontenay, sur les faits marquants de 2019. Le « Centre » regroupe maintenant les équipes de 4 sites : Saclay, Fontenay, Evry et Caen totalisant 7500 salariés. Ce groupement s'est constitué dans le cadre de l'Université Paris-Saclay créée le 1^{er} janvier 2020. Les travaux d'aménagement, commencés il y a plusieurs années, sont bien avancés et le nombre de projets scientifiques impressionnant. L'Assemblée Annuelle a été suivie d'un déjeuner convivial pris en commun qui rassemblait une quarantaine de personnes.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Crédit image Pixabay

AU FIL DES JOURS (05 MARS 2020)



collecté par votre

individuel

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 7 avril 2020**



Crédit image Pixabay